

SOMMET FRANCO-POLONAIS

Palais de l'Élysée - Jeudi 5 novembre 2009

Déclaration commune sur la sécurité et la défense

Pendant des siècles, Français et Polonais ont combattu côte à côte pour leur liberté et leur sécurité. Vingt ans après la chute du communisme en Europe centrale et la chute du Mur de Berlin qui s'en est suivie, nous sommes aujourd'hui partenaires au sein de l'Union européenne et alliés au sein de l'OTAN.

Il y a un an, nous avons décidé de mettre en place un partenariat stratégique dont la défense et la sécurité constituent les aspects essentiels. Aujourd'hui, nous avons décidé d'approfondir cette initiative commune.

CONTEXTE DE SÉCURITÉ

Nos intérêts de sécurité sont étroitement liés. Toute menace contre les intérêts fondamentaux de sécurité de l'un de nos deux pays portera atteinte aux intérêts de l'autre pays. La France et la Pologne sont déterminées à unir leurs efforts pour renforcer la solidarité et les obligations mutuelles en matière de défense conformément au Traité de Washington. Nous mettrons également en œuvre les engagements de sécurité que nous avons pris dans le cadre du Traité de Lisbonne.

Nous sommes confrontés à des défis similaires et nous les relèverons ensemble. Nous nous engageons à développer nos capacités militaires et civiles et à prendre part aux opérations menées par l'UE et l'OTAN.

La politique commune de sécurité et de défense (PCSD) et l'OTAN

Nous considérons que la PCSD¹ et l'OTAN sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

La France et la Pologne ont pris l'engagement d'aider l'Europe à accroître ses capacités de défense.

La Présidence française de l'UE a engagé le renforcement de la PESD. La Présidence polonaise de l'UE en 2011 poursuivra ce processus qui sera encore consolidé par les dispositions du Traité de Lisbonne. La France soutiendra les efforts déployés par la Pologne pour permettre à l'UE et à ses États membres d'assumer pleinement leur rôle dans la sécurité européenne, transatlantique et mondiale. Une UE plus forte dans le domaine de la sécurité sera également un partenaire plus fiable pour nos alliés de l'OTAN, y compris les États-Unis.

¹ qui remplace la *politique européenne de sécurité et de défense (PESD)* conformément à la terminologie du Traité de Lisbonne.

Nous nous engageons à renforcer les capacités européennes de sécurité et de défense notamment par les mesures suivantes :

- a) Utilisation des moyens militaires pour projeter une puissance maritime européenne de lutte contre les trafics, le terrorisme, la prolifération, l'immigration illégale et la piraterie.
- b) Renforcement de la solidarité financière entre les États membres de l'UE pour leur permettre de déployer des contingents plus importants.
- c) Soutien à la mise en œuvre des programmes de l'Agence européenne de défense, et en particulier ceux auxquels nous participons (déminage maritime, drones de surveillance, protection des forces et radio logicielle), mise en place d'une coopération dans le domaine de la flotte européenne de transport aérien, du programme d'observation par satellites MUSIS, ainsi que des projets qui augmentent la disponibilité des hélicoptères pour les opérations menées par l'UE et l'OTAN, et recherche ensemble de nouveaux programmes dans le cadre de l'Agence européenne de défense.
- d) En ce qui concerne les acquisitions d'équipements, développement de solutions innovantes reposant sur le partage et la mise en commun des ressources, des acquisitions conjointes et la spécialisation, en particulier en termes de soutien opérationnel.
- e) Consolidation de la base technologique et industrielle de la défense européenne en facilitant l'utilisation du Programme cadre de recherche et de technologie dans le domaine de la défense.
- f) Renforcement de l'interopérabilité par la participation à des exercices sur le terrain.
- g) Compte tenu des leçons tirées des opérations de l'UE et de l'évolution future de ces opérations, renforcement de la capacité de l'UE à planifier et conduire des opérations civiles et militaires.

Une défense européenne plus forte intégrée à la PCSD est également essentielle pour renforcer l'OTAN et le rôle des Européens au sein de l'Alliance. La Pologne se félicite vivement de la décision prise par la France de prendre toute sa place au sein des structures militaires de l'OTAN. La Pologne et la France réaffirment leur soutien à l'article 5 de l'Alliance qui est au cœur de la solidarité des Alliés. Nous œuvrerons ensemble pour conforter cette solidarité à l'aide de mesures adaptées à l'environnement de sécurité du XXI^{ème} siècle. Nous avons décidé de travailler ensemble pour :

- a) Faire en sorte que le futur Concept stratégique de l'OTAN renforce l'alliance transatlantique, la défense commune et la contribution à la stabilité globale et à la sécurité collective durant les années à venir.
- b) Transformer l'OTAN pour la rendre plus efficace, moins coûteuse et mieux adaptée à la défense collective et aux nouveaux défis à relever en matière de sécurité.
- c) Préserver la posture de dissuasion de l'Alliance, y compris dans sa dimension nucléaire. Dans ce contexte, les forces nucléaires françaises indépendantes contribuent à la dissuasion générale, ainsi qu'à la sécurité de l'Alliance et de l'Europe.

- d) Maintenir et consolider la politique de la porte ouverte de l'OTAN et approfondir la politique de partenariat.

Nous soutenons également le développement du partenariat OTAN-Russie grâce au dialogue dans le cadre du Conseil OTAN-Russie et à une coopération pragmatique là où nos intérêts de sécurité convergent.

OPÉRATIONS

Les forces françaises et polonaises sont déjà engagées dans des opérations menées par l'OTAN et l'UE, dernièrement au Congo et au Tchad, mais aussi en Afghanistan, au Kosovo et en Géorgie.

La situation d'urgence en Afghanistan est le plus grand défi pour nous aujourd'hui. Nous nous engageons à continuer d'aider les Afghans aussi longtemps que nécessaire pour faire en sorte que les terroristes soient privés de tout lieu de refuge et pour que le peuple afghan puisse assumer la responsabilité de sa propre sécurité. À cette fin, la France et la Pologne participeront à la mission de formation de la Force européenne de gendarmerie.

En Géorgie, la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM), seule forme de présence internationale sur le terrain, joue un rôle crucial.

La France et la Pologne soutiennent le rôle de l'UE dans les efforts internationaux déployés pour éliminer la piraterie, en particulier grâce à l'Opération Atalante au large des côtes de la Somalie. Nous nous félicitons également des efforts déployés pour reconstruire les institutions de l'État somalien, et soutenons notamment la participation de l'UE à la formation et à l'équipement des forces gouvernementales somaliennes.

UNE COOPÉRATION MILITAIRE BILATÉRALE RENFORCÉE

Pour améliorer l'interopérabilité de nos forces, nous entendons :

- a) accroître les échanges d'officiers en formation dans nos écoles militaires, dans le cadre de l'initiative militaire de type Erasmus ;
- b) renforcer notre coopération entre nos forces spéciales, en encourageant l'accès mutuel à nos programmes de formation ;
- c) développer un partenariat industriel réunissant les principaux acteurs de la défense aérienne, à savoir MBDA pour la partie française, RADWAR, PIT et BUMAR pour la partie polonaise ;
- d) faciliter un partenariat industriel stratégique entre DCNS en France et les chantiers navals SMW en Pologne afin de moderniser les capacités navales.

En outre, la Pologne prend note du projet français de développer un système européen d'alerte avancée pour la détection des tirs de missiles.

ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Assurer la sécurité de notre continent est une tâche collective. C'est pourquoi nous soutenons le processus de Corfou dans le cadre de l'OSCE comme moyen de rétablir la confiance. Le processus de Corfou doit améliorer les mécanismes existants concernant les trois dimensions (politique et militaire, économique et environnementale, humaine). Nous encourageons tous les États de l'OSCE à les mettre en œuvre dans leur intégralité y compris sur la mise en œuvre du régime FCE. Nous nous efforcerons de réaliser des progrès en matière de prévention des crises, de maîtrise des armements classiques et de réponse aux nouvelles menaces, lors de la réunion ministérielle d'Athènes.

La France et la Pologne œuvreront ensemble pour renforcer le rôle de l'UE dans le règlement du conflit russo-géorgien. La Pologne félicite la France pour son action lors de la Présidence française de l'UE qui a permis de conclure l'accord du 12 août 2008. Les deux pays appuieront les efforts destinés à en appliquer les dispositions.

Étant donné que la stabilité et la prospérité de cette région ont un lien direct avec la sécurité de l'UE, il appartient à l'UE tout entière de trouver des solutions justes et durables aux conflits au Sud du Caucase, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays de la région.

DISSUASION NUCLÉAIRE, NON PROLIFÉRATION ET DÉSARMEMENT

Une politique de sécurité responsable prenant en compte les risques actuels et futurs maintiendra la dissuasion nucléaire au niveau minimum dans un avenir prévisible, comme l'exige le contexte de sécurité, et uniquement à des fins de défense et de prévention de la guerre. Notre politique doit également prendre en compte les risques de prolifération et les engagements en matière de désarmement.

Dans le contexte de notre alliance et du niveau de confiance élevé entre la France et la Pologne, nous avons décidé d'inclure dans notre dialogue bilatéral le rôle de la dissuasion nucléaire dans l'environnement de sécurité actuel.

En particulier, nous apporterons notre ferme soutien à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération qui doit permettre de renforcer l'autorité et l'intégrité du Traité dans ses trois piliers.

Désarmement et maîtrise des armements :

- a) Nous encouragerons la mise en œuvre des mesures énoncées dans le plan d'action européen adopté lors du Conseil européen de décembre 2008.
- b) Nous nous félicitons des efforts déployés actuellement par la Fédération de Russie et les États-Unis pour trouver un accord sur une nouvelle réduction de leurs arsenaux nucléaires.
- c) Nous considérons que les armes nucléaires qualifiées de « tactiques » doivent être incluses dans le processus de désarmement.

- d) Nous nous félicitons des négociations internationales, à la Conférence du désarmement, sur un Traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires, afin de parvenir rapidement à cette interdiction. En attendant, nous demandons instamment à tous les États concernés d'appliquer un moratoire sur la production de matières fissiles pour des armes nucléaires.
- e) Nous demandons à tous les États de négocier un traité interdisant les missiles sol-sol de courte et moyenne portée. Nous nous consulterons régulièrement sur cette question.

Non-prolifération :

- a) Pour apporter des réponses communes aux problèmes de sécurité mondiaux, nous nous engageons à lutter contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs.
- b) Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1887 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui mobilise la communauté internationale contre la prolifération et constitue une étape importante pour la préparation de la Conférence d'examen du TNP.
- c) Nous continuerons de participer activement à l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération, qui demeure un instrument important dans la lutte internationale contre la prolifération.
- d) Nous soulignons notre préoccupation commune face aux activités de prolifération croissante de l'Iran tant en ce qui concerne les armes nucléaires que leurs vecteurs. La perspective d'un Iran doté d'armes nucléaires est inacceptable.
- e) Nous soutenons les efforts déployés pour régler le problème nucléaire de l'Iran par la diplomatie et le dialogue tout en restant prêts à imposer des mesures restrictives supplémentaires si l'Iran persistait à refuser de se conformer à ses obligations internationales et de rétablir la confiance et la transparence de ses activités.
- f) Nous œuvrerons ensemble à la mise en œuvre pleine et entière, dans le cadre de l'UE, des « nouveaux axes d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ».

Pendant des siècles, la Pologne et la France ont joué un rôle éminent dans l'histoire de l'Europe. Nous sommes prêts à travailler ensemble pour améliorer l'environnement de sécurité de notre continent et au-delà. Aujourd'hui, l'Europe a besoin d'une vision reposant sur la solidarité, l'amitié et la coopération. Membres de l'UE et de l'OTAN qui sont les deux principaux piliers de la sécurité européenne, la France et la Pologne entendent être en première ligne pour définir ces nouvelles idées et solutions dans l'intérêt de l'Europe.